

Vannes, 11 janvier 1883.

Monsieur,

En m'apportant la lettre pour me prier d'y mettre votre adresse, M<sup>r</sup> de Linnier me fait bien plaisir, en me fournissant l'occasion de vos offrir mes vœux de bonne année et de vous dire ce que s'est passé à notre séance <sup>de novembre</sup> et octobre, dont il vous adresse le procès-verbal imprimé.

J'ai assisté avec chagrin à cette séance où votre compte-rendu de l'excursion du Congrès dans le golfe du Morbihan, p. 361-365 du volume, a été violamment critiqué - le terme ne dépasse pas ma pensée -. Voici les griefs :

- 1<sup>o</sup> le compte rendu est anonyme, puisqu'il ne porte pas de signature.
- 2<sup>o</sup> le tumulus de Gavrinis ne s'élève pas au centre de l'île, mais à son extrémité sud.
- 3<sup>o</sup> Vous citez à faux M<sup>r</sup> Hamard et feu James Milu comme partageant votre opinion sur les instruments qui se servent à graver les signes des dolmens. L'auteur de la critique a écrit à ce sujet à M<sup>r</sup> l'abbé Hamard dont la réponse nous a été lue pour démontrer qu'il ne partage nullement cette opinion. Quant à James Milu, rien dans ses publications ne prouve que cette opinion fût la sienne.
- 4<sup>o</sup> Impossible de comprendre comment l'auteur du compte rendu de l'excursion peut dire que le menhir de Lommariaques n'est brisé qu'en trois morceaux, puis qu'il y en a quatre et assez gros pour n'être pas invisibles.
- 5<sup>o</sup> le grand dolmen de Mané-lud n'est pas auprès de ce menhir, et ce n'est au plafond de Mané-lud que se voit la grande hache emmanchée, le rapporteur a confondu le dolmen de Mané-lud avec celui des Marchands, quelle légèreté !
- 6<sup>o</sup> le rapporteur a également fait erreur en distinguant entre le tumulus de Cumiac et celui d'Arzon, le monument de Cumiac

est sur la convenance d'Erzou, ce que le rapporteur ignore sans doute.

De toutes les critiques dirigées contre l'auteur de ce compte rendu anonyme, je n'ai retenu que celle-là. Je ne puis retrouver les autres, puis que l'auteur des attaques a eu soin, selon ~~sa~~ précédente habitude, de ne pas déposer son manuscrit pour les archives du Secrétariat de notre Société.

Vous n'avez pas été seul à recevoir des traits, comme vous le voyez par l'exemple de M<sup>r</sup> de Timur qui se plaint, lui aussi.

M<sup>r</sup> James Mile, son traducteur surtout - c'est à dire moi - n'a pas été épargné non plus. Le pauvre traducteur, ignorant les premiers éléments de calcul, traduit, dans l'ouvrage sur les Alignements de Hermario, 51 mètres, hauteur du grand menhir de Hermarioques, par 78 pieds, ne soupçonnant pas la différence entre le pied anglais et le pied français.

Enfin, la critique a tenu les oreilles de l'auteur anonyme aussi de la note rectificative au sujet du nom de M<sup>r</sup> l'abbé Mary, <sup>+ substitué</sup> à celui de M<sup>r</sup> l'abbé Collet, auteur véritable du travail sur les Goh-iles inséré dans le compte-rendu du Congrès.

Toutes ces critiques, toujours très-acérées et faites à grands coups de tam tam, finissent par créer des difficultés au sein de notre Société. Attaqué par le même, à notre séance d'octobre, M<sup>r</sup> Gaillard, notre collègue de Louharnel, vient de nous adresser sa démission. Nous avons regret de perdre en lui un de nos plus intrépides travailleurs.

Maintenant, si vous suivez l'exemple de M<sup>r</sup> de Timur, en protestant contre les attaques dont votre rapport a été l'objet, je vous serai bien reconnaissant de ne pas me citer. Vous pouvez très-bien vous servir du nom de M<sup>r</sup> de Timur qui ne craint rien, qui, du reste, va relever le gant. À votre place, - et j'estime que c'est votre droit - je demanderais au Président de la Société polymathique communication ou copie du mémoire renfermant les attaques, et je mettrais en jeu la loyauté de la Société polymathique. De la sorte, vous vous procureriez le moyen de juger vous-même.

Veillez agréer, Monsieur, la nouvelle assurance de mes sentiments bien respectueux.

Leco.

FL

Mon Cher Monsieur

Je crois devoit vous prévenir, qu'à mes dernières séances de la Société Polytechnique des Morbihan, où je n'assistais pas, vos conclusions, ainsi que les miennes, au sujet des signes gravés sur les monuments Mégalithiques ont été critiquées d'une manière assez acerbe par M<sup>r</sup> le P<sup>r</sup> de Closmadeuc, ainsi que le rapporte l'extrait du procès verbal ci-joint. Dont les termes, sont: selon ce qui m'a été rapporté, fortement adoucis.

Pour mon compte personnel, j'ai l'intention de répondre à la prochaine séance, en citant textuellement, ce qui est imprimé dans le Bulletin du Congrès de Rennes (Deuxième séance) à ce sujet des procédés de gravure.

Comme vous êtes éminemment mobile,

je ne sais trop où ce petit mot vous parviendrait,

†. M<sup>r</sup> de Limur veut parler du procès-verbal de la 1<sup>re</sup> séance du Vendredi, p. 38 du Vol.

à l'empis pour la prochaine séance, si par hasard  
 il vous convenait d'écrire quelques lignes destinées  
 à être communiquées et lues par le Président. †

en conséquence, je prend le parti de  
 le remettre à Notre secrétaire général  
 du Congrès de Vannes, M<sup>r</sup> L'Abbé Luco,  
 qui, souvent en relations avec vous, veut  
 bien se charger de vous l'adresser.

en attendant, Mon Cher Monsieur,  
 veuillez agréer l'expression des sentiments  
 les plus empressés de

J. C<sup>te</sup> de Lamoignon

† Monsieur Poulhière, agent-voyer en chef du Morbihan,  
 Vannes, Quartier Corvazier.